

# CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025

## PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le **douze du mois de décembre**, les membres du Conseil municipal de la Commune de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, se sont réunis à 21h à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilbert DUBLANC et sur la convocation qui leur a été adressée le 08 décembre 2025.

M. Pascal MOUSTIRATS est désigné **secrétaire de séance**

### PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Aucune observation n'étant effectuée sur le PV du Conseil municipal du 24/10/2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### VOIRIE 2025

**AMENDES DE POLICE** : M. LARRAMENDY présente aux conseillers le mail reçu de la part du Conseil départemental concernant les amendes de police pour les travaux intempéries : la Commission permanente a retenu la globalité des dossiers avec environ 38% de financement des travaux suite aux intempéries.

Le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'écrire au département pour les remercier. Il souhaiterait également remercier la Commune d'Orsanco pour avoir voté en conseil municipal le reversement de leurs fonds de concours à Beyrie (même si au final cela n'a pas été autorisé).

**VOIRIE 2026** : le Maire attire l'attention sur le PLF (projet de loi de finance) qui enlèverait de la voirie communale les chemins cadastraux. Le Maire a contacté l'AMF pour exposer la situation des petites communes rurales.

### BATIMENTS COMMUNAUX

**SECURITE** : la facture d'EXPABA pour le remplacement des BAES a été payée

**NES (NOUVEL ETABLISSEMENT SCOLAIRE)** :

- **Propositions** : le Maire avait proposé aux conseillers d'apporter leur propre contribution au projet, M. ELISSONDO présente ses idées pour ce projet : il présente un plan de masse qui permettrait de toucher le moins possible le bâtiment existant avec uniquement un réaménagement intérieur puis une extension plus petite
- **Copil du 10/12** : les membres du comité de pilotage pour ce nouveau projet se sont réunis pour peaufiner le projet, avec notamment des solutions pour limiter l'impact visuel de l'extension sur le voisinage et diminuer le coût final de l'opération.

### ECOLE

**CONSEIL D'ECOLE DU 03 NOVEMBRE** : Marie-Pierre BELLEAU et Sylvie LANNEMAYOU en présentent le compte rendu :

- 49 élèves répartis sur les deux classes :
- Mme Cirgarroa remplace Mme RIBEYROL les vendredis, et M. BAYONA remplace MME DUHALDE pour l'initiation au basque
- Inscriptions : Remplacements courts : pour éviter de recourir à des intérimaires pour les remplacements de courte durée (compliqué pour les enfants, notamment sur les temps de sieste)
- Toilettes : il a été demandé que les toilettes soient égayées, Mme ARROSSAGARAY (MILA KOLORE) va intervenir

- Règlement intérieur : pas de modifications
- PPMS : plusieurs exercices sont réalisés en cours d'année
- Projets de l'année :
  - Classe découverte
  - Artiste, chemin musical
  - Deux sorties culturelles
  - Séances de natation : septembre/octobre pour les grands, au printemps pour les petits (12 séances)
- Coopérative scolaire

**PARKING DE L'ECOLE** : à la demande de la directrice, un nouveau courrier a été adressé aux parents afin de rappeler qu'il n'est pas possible d'accéder à l'école via la voie sans issue qui doit rester libre pour les riverains et les éventuels secours.

**SFEPA** : Le Maire présente la circulaire préfectorale du 17 novembre actant la dissolution du SFEPA

**SEASKA** : dans le différend qui oppose Seaska à la Commune concernant le paiement du forfait communal, le sous-préfet a décidé de réunir les différents acteurs lors d'une réunion le 08 décembre dernier.

## BUDGET

Deux dm

Subventions capb soldes perçus

Voirie, amendes de police

APGL : désabonnement de deux services : SIPA et SIVRA car ces services étaient utiles lors de l'aménagement du Bourg mais la Commune ne s'en sert plus actuellement et cela représente près de 2000 € par an. Il est donc proposé aux conseillers de se désabonner de ces services au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## CAPB

**CLECT** : Mme LANNEMAYOU présente la dernière de la CLECT:

- Extension ALSH et Crèche : il a été acté que la Commune de Beyrie ne financerait pas ces extensions, Saint-Palais prenant en charge la part de Beyrie et percevra l'équivalent en fonds de concours. Pour autant, les enfants de Beyrie ne seront pas refusés, ce serait illégal, d'autant que l'on paie déjà pour 19 enfants, il s'agit simplement de ne pas financer pour 16 enfants de plus. Mme LANNEMAYOU précise que parmi les enfants accueillis, 33 ne sont pas domiciliés en AMIKUZE et sont donc domiciliés dans des communes qui ne participent pas aux frais.
- Le Maire rappelle également que l'INSEE a fait une étude démontrant que toutes les Communes, sauf SAINT-PALAIS, sont en déprise démographique.
- Intégration de l'office de tourisme de Bayonne au sein de l'office de tourisme pays-basque, ce qui a modifié notamment les attributions de compensation de la ville de Bayonne

GEOBASQUE : la secrétaire de mairie

## TE64

17 novembre début des travaux à Bordarampia : entreprise coreba Hasparren

C'était le dernier poste de sécurisation pour Beyrie, les travaux sont tous faits.

## ANEM

M. LUCU présente la dernière réunion en présence du Préfet. Aucun élu parlementaire n'est venu.

Le problème de l'eau en Montagne a été soulevé par le Préfet qui a contacté l'agence Adour Garonne en vue de négociations pour que l'eau soit utilisée pour le bétail (alors qu'une grande partie est aujourd'hui utilisée pour le Maïs).

Les écobuages ont commencé en octobre en vallée d'Aspe, rien à signaler pour le moment.

## PLR (PLAN LOCAL DE RANDONNEE)

Depuis le dernier CM pas de nouvelle réunion. MM TOCOUA et AMESTOY ont rencontré les chasseurs du village pour présenter le projet du PLR : une partie du tracé posait difficulté dans le cœur des bois, les chasseurs craignant notamment un afflux de visiteurs dans cette zone et des difficultés à maintenir la sécurité pendant les battues.

Il a donc été proposé de modifier le tracé pour ne pas passer dans cette zone sensible. Cela a permis d'arriver à un compromis entre tous les acteurs et de proposer un parcours à la CAPB. En outre, la trace est certes plus courte que celle prévue au départ mais elle permet désormais également aux piétons de l'emprunter, l'ancienne étant trop longue et difficile.

## CCLE

La réunion a eu lieu le xxx avec les membres qui a examiné les nouveaux inscrits et les personnes radiées et ont validé la liste sans remarques particulières

## URBANISME

Tableau

**PLUi** : lors du gouvernement Bayrou, M. REBSAMEN avait proposé un réaménagement de la loi ZAN mais cela n'a pas pu aboutir. Il convient donc aujourd'hui de délibérer sur l'arrêt du projet de PLUi tel que présenté par la CAPB. Si une seule commune refuse de voter, le PLUi ne peut pas être arrêté et le risque est que le Préfet gèle tous les permis.

La Commune de Beyrie étant assez satisfaite des négociations et des compromis obtenus, le Maire propose de valider l'arrêt du PLUi en l'état.

Les conseillers valident à l'unanimité la proposition du Maire de donner un avis favorable au PLUI

## QUESTIONS DIVERSES

- **Bithindarrak danse** : utilisation de la salle sur de nouveaux horaires
- **Travaux** : Biak bat elec a réparé la lumière défectueuse des douches et l'éclairage du mur à gauche
- **Travaux autour du château** : le Maire a rencontré le propriétaire pour voir les différents travaux envisagés autour du château (ARCETEYA), avec notamment l'installation d'une grue
- **Messenger** : Mme LANNEMAYOU a commencé à contacter tout le monde pour la rédaction du bulletin municipal (associations, institutrices...)

*A 22h50, les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée.*